



Dispositif MAIA

Alzheimer

MAIA

Autonomie...

En résumé

Pouvoir rester chez soi le plus longtemps possible, quand l'autonomie s'amenuise, peut être envisagé grâce à un accompagnement humain, régulier et personnalisé. Pour respecter ce choix de vie, le Département et l'ARS ont créé un dispositif dédié, nommé MAIA.

Le dispositif MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie) porté par le Département, permet aux personnes âgées pour lesquelles, vivre à domicile est devenu difficile, de rester chez elles le plus longtemps possible grâce à des visites régulières et un accompagnement personnalisé.

Contact :

maia@lamayenne.fr

Tél. : 02 43 59 46 42

[Accès professionnels : documentation](#)

Le rôle et les objectifs du dispositif MAIA

1. Coordonner les interventions des professionnels de l'aide et du soin pour un meilleur service rendu.
2. Accompagner les personnes âgées. Cet accompagnement est assuré par une équipe de gestionnaires de situations complexes

Le saviez vous ? Le gestionnaire de situations construit une relation de confiance dans le temps, avec la personne, pour l'accompagner vers l'acceptation des aides nécessaires à son maintien à domicile. Il lui rend visite régulièrement à son domicile pour évaluer ses besoins, mettre en place ou ajuster les aides, soutenir et conseiller ses aidants etc.

Les 3 critères d'admission du dispositif MAIA

L'accompagnement MAIA peut être sollicité uniquement par un professionnel (médecin, infirmier, travailleur social ...)
en tenant compte des trois critères suivants :

1. Des problèmes d'autonomie et médicaux ;
2. Des aides et des soins insuffisants ou inadaptés ;
3. Un environnement social et familial non adapté (isolement de la personne, épuisement de l'aidant...)